

## **Plan de mobilité pour les agents résidants ou ayant leur fonction sur le territoire de Nantes Métropole**

- **Bénéficiaires du dispositif :**

Le dispositif de soutien de Nantes Métropole sur la mobilité s'adresse **uniquement aux personnels dont le rectorat est l'employeur et :**

- **résidant ou exerçant leurs fonctions sur le territoire de Nantes Métropole, à savoir les communes suivantes:**

*Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou.*

- **relevant uniquement des statuts suivants:**

- Personnels titulaires et stagiaires, professeurs nommés du public
- Personnels non-titulaires (maîtres délégués).
- Etudiants contractuels alternants

- **Caractéristiques du dispositif :**

- **Pour les agents prenant pour la première fois un abonnement formule illimitée :- de 26 ans, + de 26 ans ou + de 60 ans (ou ceux n'ayant pas été abonnés à cette formule depuis au moins 3 ans), y compris ceux passant d'une formule « sur mesure » à une formule illimitée :**

⇒ **Réduction de 20 % de la formule pendant un AN**

- **Pour tous les agents :**

- ⇒ **Tarif réduit sur certaines offres Bicloo (abonnements annuels au vélo en libre-service ou location de longue durée)**
- ⇒ **Des réductions sur d'autres abonnements de mobilité et services de mobilité (autopartage et covoiturage)**

- **Procédure :**

- Les agents nouvellement abonnés **doivent transmettre aux services de la DEP (Division de l'enseignement privé)** les documents suivants :

- Imprimé de demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet domicile-travail visé par leur chef d'établissement ou chef de service (joint à la présente circulaire) ;
- Attestation souscription abonnement comportant les date, durée et coût de l'abonnement – document téléchargeable sur votre compte e.services de Nantes Métropole

- Attestation TAN Entreprise signée exclusivement de l'agent ; **téléchargeable** sur le site internet de la TAN ; elle doit être visée par le chef d'établissement ou le chef de service **et transmise aux services de la DEP (pas d'envoi direct à la TAN).**
- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie de la carte d'abonnement ;



**ATTENTION :**

Afin d'assurer un suivi des abonnements TAN, il est essentiel que l'ensemble des documents soit transmis au service gestionnaire, qui est le seul intermédiaire connu de la TAN.